

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 02 FEVRIER 2023

Date de convocation du Conseil : 27 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 9 février 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoint, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, M. BONET, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers

Excusés : Mme PERRIN (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. DJORKAEFF), Mme ASTIER (procuration à Mme ZARTARIAN), M. WANTERSTEN (procuration à M. ALLOIN),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE,

=====
Objet : Versement d'une subvention à la Fédération Française Aéronautique (FFA) pour l'installation d'un avion électrique sur l'aéroport de Lyon-Bron

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 22.03.30.09 du Conseil municipal en date du 30 mars 2022 autorisant Madame le Maire à signer la Charte pour l'environnement de l'aéroport Lyon-Bron 2022-2027,

VU le projet de convention joint en annexe,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 23 janvier 2023,

CONSIDERANT que la Charte pour l'environnement de l'aéroport Lyon-Bron 2022-2027, signée par la Commune, impose des restrictions aux usagers afin de réduire les nuisances sonores pour les tours de piste d'entraînement,

CONSIDERANT cependant que la Charte pour l'environnement intègre des exemptions au profit des aéronefs électriques pour les tours de piste d'entraînement,

CONSIDERANT que l'aéroport de Lyon-Bron, avec l'appui de la Fédération Française Aéronautique (FFA), souhaite favoriser l'installation d'un avion électrique sur son site au profit des usagers impactés par les restrictions,

CONSIDERANT que la FFA souhaite louer un avion électrique pendant une durée de 3 ans,

CONSIDERANT que l'avion concerné est un Vélis Pipistrel, seul avion électrique certifié au monde, volant sans émission de CO2 dans un quasi-silence et disposant d'une autonomie de 45 minutes,

CONSIDERANT que cet avion sera dédié à l'activité de formation au pilotage, notamment les brevets d'initiation à l'aéronautique passés par les lycéens,

CONSIDERANT que la Commune de Décines-Charpieu a à cœur de favoriser la formation de la filière aéronautique et le Centre Inter-Clubs Lyon-Bron par le biais de l'utilisation d'un avion électrique, en contribuant financièrement à ce projet,

CONSIDERANT que le coût total annuel du projet est de 37 008 € TTC, soit 111 024 € TTC sur trois ans, et que la Commune participe à hauteur d'un montant plafonné à 13 500 €, équivalent à 12,2 % du montant total estimé du coût éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention,

CONSIDERANT que le versement de la subvention interviendra en trois fois, selon le budget prévisionnel, à la signature de la convention, puis aux dates anniversaires de la première et de la deuxième année,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** la Commune de Décines-Charpieu à subventionner la mise en place d'un avion électrique à l'aéroport de Lyon-Bron en accordant une subvention à la FFA,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention avec la Société aéroports de Lyon, l'Académie aéronautique Auvergne-Rhône-Alpes, les communes de Chassieu, Bron et Saint-Priest, le Centre Inter-Club Lyon-Bron et la FFA,
- **DIRE** que la dépense est inscrite au chapitre 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé de l'exercice en cours,



- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame LEBLANC à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	28 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration),
CONTRE	5 - M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.